



Juillet 2009

FEUILLE DE LIAISON N°17

Diffusion : Associations adhérentes
Adhérents individuels

Chers Amis du P.N.R., chers collègues,

A l'invitation de l'association La sylve c'est à Coye la Forêt que nous avons tenu notre Assemblée Générale annuelle le 5 juin dernier. Vous trouverez ci-dessous le Rapport moral présenté par le Président, puis le Rapport d'activités présenté par le Secrétaire général.

« En votre nom à tous je saluerai la présence de Monsieur Patrice MARCHAND, Conseiller Général, Maire de Gouvieux et Président du Syndicat Mixte du P.N.R., Monsieur Philippe VERNIER, Maire de Coye la Forêt et Madame Sylvie CAPRON, directrice du P.N.R. Oise-Pays de France qui nous ont fait l'honneur et le plaisir de se joindre à nous.

Votre présence nous fait plaisir car elle démontre l'intérêt avec lequel les habitants de notre territoire suivent les activités du P.N.R. et de ses partenaires. Un Parc Naturel Régional n'est légitime que s'il emporte l'adhésion et l'intérêt de ses habitants. L'indifférence est un vrai danger. Notre P.N.R. semble à l'abri de ce danger.

Mais il n'est pas à l'abri de tous les dangers. Et il en est un sur lequel je vais m'attarder un peu. C'est le projet de Centrale électrique au gaz naturel porté par l'entreprise Direct-Energie qui prévoit de l'implanter en limite du plateau, avant la descente vers Verberie et la vallée de l'Oise. Si ce projet voyait le jour, s'il se réalisait, disons le tout net, ce serait un manque flagrant de cohérence dans l'aménagement du territoire. Tout simplement parce que ce serait un danger pour la crédibilité du Parc Naturel Régional dont l'objectif prioritaire, exprimé dans son Article 1, est la préservation, la gestion et le renforcement des continuités écologiques majeures, permettant la mise en réseau des espaces naturels du territoire entre eux et avec les entités naturelles voisines. Or le site choisi pour implanter cette centrale électrique est malencontreusement situé sur un corridor écologique majeur, reconnu comme tel, et cartographié précisément entre les massifs forestiers d'Halatte et de Compiègne par les différents organismes qui l'ont étudié.

Cette liaison est la seule encore fonctionnelle entre ces deux massifs forestiers, les autres branches jadis empruntées par les animaux ayant progressivement été obturées par des réalisations industrielles ou des lotissements. Véritable parcours d'obstacles, cette liaison, déjà

fragilisée par l'autoroute A1, s'est vue coupée il y a quelques années par la tranchée de la ligne TGV nord, obligeant les animaux à passer sur un passage faune aménagé au-dessus de la ligne. Et c'est au débouché de ce passage faune que la commune de Verberie prévoit d'autoriser l'implantation de cette centrale électrique en révisant son Plan Local d'Urbanisme.

Cette situation a amené l'AP3F à considérer qu'un tel projet devait être résolument combattu. Entendons nous bien : nous ne contestons pas la nécessité d'une telle centrale qui, si elle amène des investisseurs à l'envisager, doit correspondre à un marché, donc à un besoin. Ce que nous contestons avec vigueur c'est l'emplacement choisi. On ne peut faire fi des préoccupations environnementales sous le prétexte que le site choisi est en dehors des limites du P.N.R.. Les continuités écologiques ne s'arrêtent pas aux limites administratives. On ne peut faire fi des préoccupations environnementales sous le prétexte que la crise économique s'est installée dans notre pays comme sur l'ensemble de la planète, sinon à quoi bon tous les engagements du « Grenelle de l'Environnement », les projets de « Trame Verte-Trame Bleue » que concocte le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable.

Nous ne voulons pas que, dans quelques années, lors de la révision de la charte du P.N.R., le chapitre « corridors écologiques » soit évoqué avec d'autres termes que ceux d'entretien, de sauvegarde ou de renforcement. Nous refusons d'envisager l'utilisation des termes couramment utilisés en Ile-de-France dès que l'on parle d'environnement, comme restauration, réparation, réhabilitation ou reconstitution ; bref un vocabulaire de prothésiste de l'environnement.

Vous verrez, dans le Rapport d'activités qui va vous être présenté, que nous avons déjà exprimé notre opposition au choix du site d'implantation de cette centrale. Ce choix résulte d'une erreur manifeste d'appréciation de la part de ses promoteurs. A deux reprises le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Picardie a été réuni, a étudié les éléments fournis par le promoteur du projet, et a exprimé son opposition au site prévu. Cela n'empêche pas le Maire de Verberie de vouloir réviser son PLU pour transformer une zone agricole en zone industrielle. Cela n'empêche pas non plus l'entreprise Direct-Energie de maintenir le projet d'implanter sur cette zone industrielle nouvellement créée deux unités de turbine à gaz et à vapeur en cycle combiné de 446 MW chacune, soit une puissance de 892 MW, le tout surmonté de deux cheminées de 56 mètres de haut coiffées d'un panache de vapeur du plus bel effet.

Dans ces conditions nous estimons qu'une mobilisation de toutes les associations qui se sentent concernées par la protection des bio corridors, ou par la protection des paysages, est nécessaire. Une enquête publique est en cours à Verberie jusqu'au 4 juillet et nous les incitons à exprimer à cette occasion leur désaccord sur le site choisi et leur souhait de voir cette centrale s'installer dans un site industriel dont c'est la vocation. Les particuliers peuvent le faire également. Plus grande sera la mobilisation populaire, moins le commissaire-enquêteur pourra la négliger.

Si nous avons insisté dans notre Rapport Moral sur l'affaire de Verberie, c'est que nous y voyons l'illustration des menaces qui planent sur notre région. Nous avons cru la soustraire au développement anarchique qui la menaçait en militant pour la création d'un Parc Naturel Régional. La commune de Verberie était incluse dans le projet de P.N.R., fort logiquement puisque près de la moitié du corridor écologique entre les forêts d'Halatte et de Compiègne se trouve sur son territoire. Il se trouve que la commune de Verberie n'a pas souhaité adhérer au P.N.R.. Cela n'a pas empêché l'Etat d'accorder le label Parc Naturel Régional au périmètre actuel, afin d'assurer la protection de cette liaison essentielle qui relie les massifs du Bassin Parisien à ceux de Compiègne et du nord-est de la Picardie. Mais l'Etat ne l'a fait qu'après avoir obtenu, devant le Tribunal Administratif, la modification du PLU de Verberie afin de s'assurer de la préservation de ce corridor écologique. Or le sort de ce même corridor

écologique est aujourd'hui à nouveau suspendu, dans un contexte économique différent, à la décision du représentant de l'Etat, le Préfet de l'Oise, qui aura à statuer, après l'enquête publique, sur la révision du PLU de Verberie. Il y a là de quoi méditer sur la répétition des situations. Comme nous le savons tous, rien n'est jamais définitivement gagné. Il nous faut donc rester mobilisés car la sauvegarde des corridors écologiques et, d'une façon plus générale, la prise en compte des données environnementales dans les documents d'urbanisme ne sont visiblement pas encore une évidence pour tous les acteurs du territoire.

Le Conseil d'administration, le bureau et moi-même vous remercions de la fidélité et du soutien que vous nous manifestez. Et personnellement je tiens à remercier à nouveau mes collègues administrateurs et les membres du bureau pour l'efficacité et l'harmonie qui ont régné dans nos travaux.

Je vous remercie pour votre attention. »

Le Président laisse la parole au Secrétaire pour le Rapport d'activités.

« Le Rapport d'activités qui va vous être présenté concerne les activités d'AP3F depuis la dernière assemblée générale, le 19 juin 2008, jusqu'à aujourd'hui.

- Nous avons été reçu deux fois par le Président du Syndicat Mixte, en octobre 2008 et en mai 2009, au siège du Parc. Ces échanges permettent d'éviter des malentendus et complètent nos informations sur les dossiers sensibles du moment.
- Nous participons aux réunions des commissions thématiques organisées à la maison du Parc afin de préparer les décisions du bureau du Syndicat Mixte ainsi qu'aux réunions organisées pour la préparation des Documents d'objectifs des sites Natura 2000 situés dans le Parc.
- Nous faisons partie des Commissions locales d'information et de surveillance des carrières ou des Centres d'enfouissement technique situés dans le périmètre du P.N.R..
- Nous avons fait part, dès juillet 2008, au P.N.R. de nos inquiétudes sur les ambitions de la municipalité de Vineuil St Firmin en matière d'urbanisme. Nous les avons confirmées récemment lors de notre rencontre avec le Président du Syndicat Mixte en mai 2009.
- Nous avons fait part à Monsieur le Préfet de l'Oise, après l'avis favorable rendu par le commissaire-enquêteur lors de l'enquête publique sur le projet de centre commercial à La Chapelle en Serval, du non respect par cette commune de l'article 17 de la charte qui prévoit la mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec les objectifs de la charte.
- Une nouvelle opération de coupe à la scie de Prunus serotina, trop gros pour être arrachés, a été organisée en forêt d'Halatte en automne dernier. Il en reste quelques uns ; avis aux volontaires ...
- En tant qu'association agréée au titre du code de l'environnement nous avons demandé au maire de Verberie à être consultés sur la modification de son PLU envisagée pour permettre la réalisation de la centrale électrique à cycle combiné gaz dont nous vous avons beaucoup parlé. Cette consultation a eu lieu très récemment, le 27 mai dernier.
- Sur ce dossier de Verberie nous avons également alerté le Ministère de l'Ecologie, de l'Aménagement et du Développement Durable. Nous vous avons rendu compte du rendez-vous que nous avons obtenu dans une de nos dernières Feuilles de Liaison.
- Lors des journées « Oise Verte et Bleue » organisées par le Conseil Général de l'Oise nous avons participé, en compagnie de plusieurs autres associations adhérentes, à l'animation de la manifestation proposée à la Maison du Parc le dimanche 17 mai.

- A la fin du dernier Conseil d'administration de notre Union le président a rappelé son message de la dernière assemblée générale, à savoir la nécessité de remplacer progressivement l'équipe dirigeante de l'AP3F, composée actuellement de membres fondateurs, et a souhaité que cette nécessité devienne une préoccupation majeure.

- Et enfin nous vous avons, durant cette année, tenus informés de la vie de notre Union ainsi que de ses inquiétudes par quatre feuilles de liaison.

Comme vous pouvez le constater, nos activités et nos interventions sont variées. Elles sont cependant toujours guidées par le souci de respecter nos statuts qui prévoient de participer à la réalisation des objectifs de la charte du Parc Naturel Régional.

Je vous remercie pour votre attention. »

Après le rapport financier présenté par notre Trésorier, dont le résultat est positif pour une fois, Monsieur Patrice MARCHAND, Président du Syndicat Mixte du PNR intervient, à la fois pour soutenir notre action contre le projet de Centrale électrique à l'endroit prévu à Verberie, et pour nous faire part des interventions du PNR dans le même but. L'important est que nos actions soient complémentaires.

Le Conservatoire Botanique National de Bailleul nous présenta ensuite un très intéressant diaporama sur les espèces végétales invasives qui colonisent peu à peu les écosystèmes picards. Des éléments d'identification nous ont été fournis ainsi que des conseils fort utiles, car certaines de ces plantes peuvent provoquer des allergies ou des brûlures graves de la peau. Et enfin il nous a été rappelé que l'introduction d'espèces exotiques est la seconde cause de disparition de la biodiversité dans le monde derrière la destruction des milieux naturels.

Quelques jours plus tard le Conseil d'administration se réunissait pour élire son Bureau :

Président : J.C. BOCQUILLON

Vice-président : B. QUIGNOT

Secrétaire : L. FOLTAN

Adjointe : G. COCHU

Trésorier : G. TELLIER

Adjointe : B. MANZINALI.

L'équipe à laquelle vous avez renouvelé votre confiance poursuivra les actions engagées et restera attentive au respect de la charte du PNR afin que les espoirs nés lors de la création du Parc ne soient pas déçus.

Croyez en mes sentiments dévoués.

Le Président

J.C. Bocquillon

